



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-107 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DESIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif local qui agit dans le domaine de l'action sociale. Il est rattaché à la commune, mais il est géré par un Conseil d'administration et bénéficie de ressources propres. Les CCAS sont obligatoires dans les communes de plus de 1500 habitants.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Parmi les nombreuses actions conduites, les CCAS ont des missions obligatoires, telles que l'obligation de domicilier toute personne sans domicile stable/fixe ayant un lien avec la commune, ou encore la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux. Ils instruisent également les dossiers de demande d'aide sociale, ils se chargent de l'aide médicale de l'Etat, de la CMU, du RSA, de la lutte contre les exclusions.

A Annonay le CCAS remplit deux missions principales : action sociale et cuisine centrale. Pour fonctionner, le CCAS est géré par un Conseil d'Administration dont la composition a été fixée par la délibération précédente. Les membres élus sont désignés par vote à bulletin secret au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Le Maire, Président du CCAS - membre de droit

8 titulaires issus du conseil
Michel SEVENIER
Stéphanie BARBATO-BARBE
Lokman ÜNLÜ

Catherine MICHALON
 Danielle MAGAND
 Gracinda HERNANDEZ
 Sophal LIM
 Jamal NAJI

Après avoir procédé aux formalités électives, le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33
 Nombre de bulletins : 33
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VU les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du 16 juillet 2020 fixant à 8 le nombre d'élus du Conseil municipal (auquel s'ajoute Monsieur le Maire, membre de droit) et à 8 le nombre de membre nommés par Monsieur le Maire.

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 7 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
 Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en tant que membres du Conseil d'administration du CCAS d'Annonay les conseillers suivants :

8 titulaires issus du conseil :
 Michel SEVENIER
 Stéphanie BARBATO-BARBE
 Lokman ÜNLÜ
 Catherine MICHALON
 Danielle MAGAND
 Gracinda HERNANDEZ
 Sophal LIM
 Jamal NAJI



PRECISE que Le Maire, Président du CCAS est membre de droit,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
 Affiché le : 23/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

